

Fête Sainte Catherine, un succès mérité !



DES COLIS POUR
LES AÎNÉS



DES PLANTATIONS
POUR LA SALLE
MARCEL PAGNOL



LE JEU DES 1000€
BIENTÔT À
MONTÉLIER !



Obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale

Pour améliorer la sécurité des usagers en cas de neige et de verglas, et limiter le blocage des routes dans les régions montagneuses, l'obligation d'équiper son véhicule de chaînes ou de pneus hiver est étendue depuis le 1^{er} novembre 2021.

Une signalisation zonale est prévue afin d'indiquer aux usagers de la route l'entrée (et la sortie) dans une zone où les obligations d'équipements s'appliquent.

Vous trouverez la liste des villes concernées dans le département de la Drôme soit à l'accueil de la mairie soit en allant sur le site internet de la préfecture.



Les derniers défibrillateurs ont été mis en place !

Les ERP, Etablissements Recevant du Public, sont petit à petit équipés de défibrillateurs automatisés externes (DAE) conformément aux directives du ministère chargé de la santé (loi du n°2018-527 du 28 juin 2018) et ce dans le cadre de la lutte contre la mort subite par arrêt cardiaque.

Deux défibrillateurs viennent d'être installés dans la nouvelle salle Pagnol et à la salle des Cerceaux. La commune dispose donc désormais de 7 défibrillateurs en fonctionnement au centre d'animation Jean Giono, au Prieuré, au gymnase, à la salle des Cerceaux, en mairie, à la maison des services et au club de tennis.

Tous les ERP tenus d'en disposer sont donc équipés !

sommaire

- 2
EN BREF
- 3
PAROLE DE MAIRE / À VENIR
- 4/5
ZOOM SUR
- 6
L'ACTU
- 7
BIENVENUE !
- 8
CULTURE



Dématérialisation des autorisations d'urbanisme : ce qui change en 2022

A compter de janvier 2022, les personnes qui le souhaitent pourront déposer leurs demandes de permis de construire ou de déclarations préalables de manière dématérialisée.

Un lien pour le faire sera disponible depuis notre site internet www.montelier.com.

Le dépôt des dossiers en mairie au format papier sera bien sûr toujours possible...

Montelier *Mag*

MAGAZINE DE L'INFORMATION MUNICIPALE
MAIRIE 26120 MONTÉLIER

RÉDACTION / DOCUMENTATION > Nathalie Bonnot,
Sandrine Pozin-Roux et Delphine Ruchon
MISE EN PAGE > Damien Baslé - Studio Septem
IMPRESSION > Baylon Villard
TIRAGE > 2100 exemplaires
DÉPÔT LÉGAL > décembre 2021
N° ISSN : 1269 - 2271
DIRECTEUR DE PUBLICATION > Bernard Vallon
ABONNEMENT ANNUEL : 15 €



Décider et protéger, telles sont les deux attributions des élus que vous retrouverez au fil de ce magazine.

Décider tout d'abord. Le Conseil Municipal a ainsi procédé, comme chaque année, à l'examen des orientations budgétaires de la commune et choisi, en toute responsabilité et après avoir étudié toutes les contraintes et les outils disponibles, d'augmenter le taux de la taxe foncière sur le bâti. Un choix difficile après 37 années de maîtrise de ce taux à un niveau bas mais rendu indispensable par la hausse annoncée de plusieurs dépenses, la stagnation des recettes de fonctionnement et la nécessité de continuer à investir pour assurer les services attendus par les Montéliens.

Décider également en période de crise pour protéger les habitants. C'est aussi la mission des élus qui se sont entraînés avec les agents communaux pour déjouer les risques majeurs grâce à son Plan Communal de Sauvegarde (exercice de terrain prévu ce 16 décembre).

Protéger, c'est encore équiper la commune de défibrillateurs qui peuvent sauver des vies : deux nouveaux défibrillateurs ont ainsi été installés salle Marcel Pagnol et salle des Cerceaux.

Protéger, c'est enfin décider de ne pas organiser le repas de Noël pour les personnes âgées en période de pandémie et privilégier la distribution de colis pour maintenir un lien.

Un lien d'autant plus essentiel en ces temps traditionnels de fêtes que je vous souhaite chaleureuses et sereines.

Amicalement,

Bernard Vallon



— À venir —

SALLE PAGNOL : BIENTÔT PRÊTE À VOUS ACCUEILLIR !

Derniers travaux, passage de commissions ... la salle Pagnol ouvrira bientôt ses portes.

En attendant, les enfants du centre de Loisirs ont participé pendant les vacances de la Toussaint à l'embellissement des espaces extérieurs en venant prêter main forte aux agents des espaces verts afin de planter de nouveaux massifs.



DEUX LOTOS SONT PRÉVUS AU CENTRE D'ANIMATION JEAN GIONO POUR LE MOIS À VENIR :

Loto de l'USM : le dimanche 16 janvier,
Loto du Basket Club : le dimanche 23 janvier.
(Sous réserve de la situation sanitaire)

COMITÉ DES FÊTES DE FAUCONNIÈRES : LE CORSO SE PRÉPARE ...

Le corso de Fauconnières aura lieu le 13 mars prochain sur le thème des sports. Un thème pour les jeunes, déjà 4 chars sont prévus : sports à la récré (Ecole Juge), Hockey sur glace (Génération jeunes), Joutes (la relève) et Rugby (Jeunes vétérans).

Les autres motifs seront : la pelote basque, le bateau à voile, le rallye automobile, le surf, les arts japonais, le golf, le bobsleigh et la 3ème mi-temps.

Vous habitez le village, vous êtes jeunes collégiens, l'envie de défiler en tenue de sports dédiée vous tente avec vos camarades ? Faites-vous plaisir pour une partie de bonne humeur assurée. Venez avec vos rollers, votre planche à voile, votre ballon de rugby, votre raquette de tennis...

Afin d'organiser au mieux, merci de nous prévenir pour fin janvier du nombre de jeunes et des sports choisis en envoyant un mail ou en téléphonant :
cdf.fauconnieres@hotmail.fr
07 50 83 09 62 / 06 81 19 07 94.



« Budget 2022 : se laisser la possibilité d'investir »

L'année 2022 annonce une hausse des dépenses pour de nombreuses collectivités locales comme la commune de Montélier.

Celle-ci devrait provenir essentiellement de la hausse du coût de l'électricité et du gaz avec une augmentation respective anticipée de 60 et 100% (soit 87 000 euros de dépense supplémentaire pour Montélier) par rapport aux tarifs négociés actuels (la commune ne peut plus bénéficier des tarifs réglementés selon la loi Energie Climat du 08/11/2019) ainsi que la revalorisation à l'étude par le Gouvernement des salaires des agents publics pouvant engendrer un surcoût de 50 000 euros à l'échelle de Montélier. Et ce, sans compter l'inflation qu'anticipent de nombreux économistes et la suppression de la taxe d'habitation qui a figé les recettes correspondantes de la commune à celles perçues en 2020 (quand bien même la population augmenterait et solliciterait donc plus les services communaux).



COMPARATIF DES TAUX DE COMMUNES VOISINES DE TAILLE ÉQUIVALENTE (TAUX 2020)

	TAUX FONCIER BÂTI	TAUX FONCIER NON BÂTI
Montélier	8,99%	24,19%
Beaumont les Valence	13,50%	49,28%
Chateauneuf-sur-Isère	14,19%	37,41%
Chabeuil	16,55%	47,83%
Malissard	9,86%	46,58%
Saint-Marcel les Valence	12,55%	43,69%

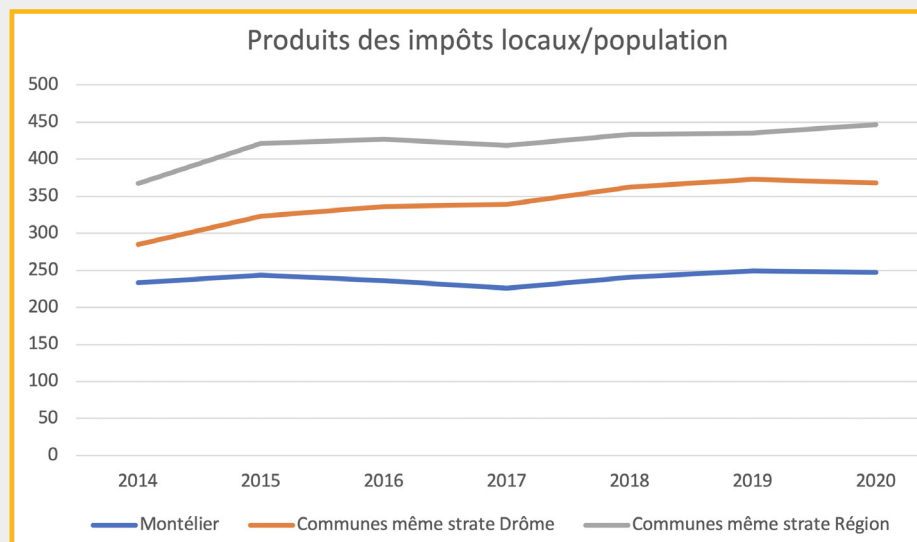


Comme tout bon père de famille et conformément aux règles de la comptabilité publique, la Municipalité doit veiller à équilibrer son budget. Elle doit également maintenir les services attendus par les habitants et continuer à investir pour rendre ces services et entretenir ses bâtiments comme sa voirie.

Depuis 1985 et malgré un accroissement significatif des services rendus à la population, la commune est parvenue à contenir ses taux d'imposition à des niveaux bas comparativement aux communes de même strate et, en dépit de la baisse des concours financiers de l'Etat, à équilibrer son budget en restreignant ses dépenses et en suscitant de nouvelles recettes (locatives par exemple). Et surtout en ne recourant pas à l'emprunt (sauf en 2012 pour construire la maison médicale, emprunt équilibré par les loyers perçus) dont le remboursement des intérêts viendrait impacter la capacité d'autofinancement de la commune.

Les élus ont fait le constat lors du débat d'orientation budgétaire du 15/11/2021 que les marges de manœuvre sont aujourd'hui réduites à la portion congrue et ne permettent plus de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 1985. Ils ont donc décidé d'une augmentation progressive du taux d'imposition de la taxe foncière sur le bâti qui devrait conduire la commune à se rapprocher du taux moyen constaté dans la Région.

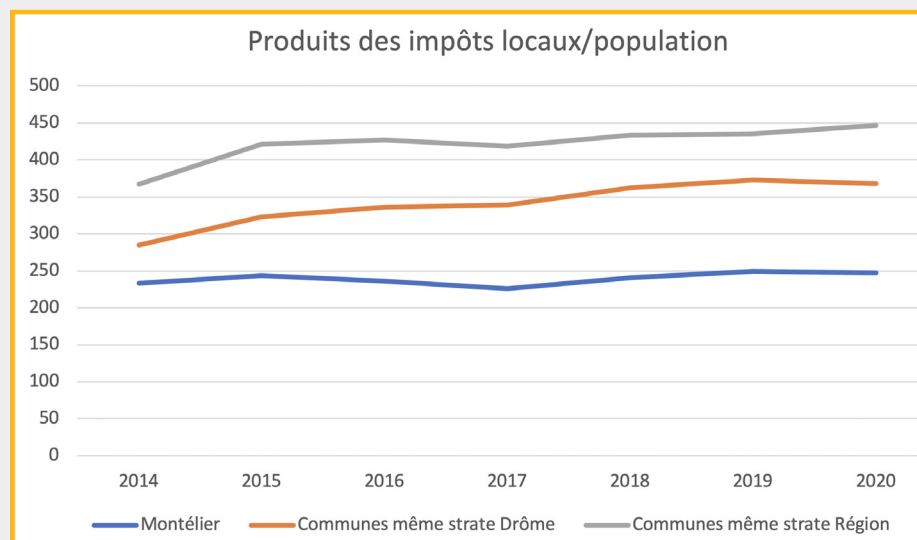
DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES



La hausse décidée pour 2022 devrait engendrer un coût supplémentaire moyen par habitant et par an de 47 euros, de 90 euros en moyenne pour un foyer fiscal.

Une décision qui devrait contribuer en 2022 au financement de la construction d'un restaurant scolaire pour les enfants des classes maternelles sur le bourg de Montélier et l'engagement des travaux de voirie, notamment à l'entrée Ouest du bourg entre le rond-point Saint-James et le chemin du Clos.

UNE POPULATION MOINS TAXÉE QUE DANS LES COMMUNES DE MÊME STRATE



UNE PAGE QUI SE TOURNE ...

Après plus de 23 ans au service de la commune de Montélier, je quitte mes fonctions. Peut-être vous suis-je inconnue, peut-être avons-nous échangé des mails ou nous connaissons-nous personnellement.

Durant ces 23 années, j'ai été la collaboratrice directe du Maire, Maurice Morin puis Bernard Vallon, et de l'équipe municipale. J'ai donc participé, à mon niveau, à l'évolution de la commune qui, de commune rurale dans les années 1970, est devenue la commune attractive et riche en services de la plaine valentinoise que nous connaissons aujourd'hui.

A ce titre, j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec des agents motivés et investis, souvent peu reconnus par le grand public et qui contribuent pourtant à vous permettre de concilier vie de famille et vie professionnelle, à égayeur votre cadre de vie ou à vous aider dans notre monde fait de règles parfois brumeuses.

J'ai également eu la chance de travailler avec des élus dévoués à leur territoire et à ses habitants, pour la plupart bénévoles ou bénéficiant d'une indemnité symbolique.

Je souhaite attirer sur eux votre attention, votre reconnaissance éventuelle, si ce n'est vos remerciements, et fais le vœu que Montélier demeure accueillante, riche de ses individualités mais surtout de sa communauté.

Delphine Ruchon



LES COLIS DE NOËL SONT EN COURS DE DISTRIBUTION !

Cette année encore, le Maire et les élus du Conseil municipal et du CCAS ont fait le choix de proposer un colis festif aux personnes de 70 ans et plus, annulant ainsi le repas annuel et les sorties. Ces colis sont distribués par les référents de quartier : 204 colis individuels et 170 colis pour 2 personnes.

Remise du colis de Noël à M. et M^{me} Chuilon par M. le Maire et M^{me} Blanc, 1^{ère} adjointe

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA PROTECTION CIVILE

Dans le cadre de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde, une convention a été signée entre la Mairie et la Protection Civile de la Drôme.

Cette convention structure les conditions de mobilisation et d'intervention de la Protection Civile en cas de besoin sur la commune.

Rappelons que la Protection Civile, constituée exclusivement de bénévoles reconnaissables par leur tenue bleue et jaune, intervient en soutien à la population lors de crises de toute nature : inondation, séisme, ...



Bernard Vallon et Quentin Rahms, président de la Protection Civile de la Drôme

Bienvenue à

MK TAXI VICTOR



Un objectif : continuité du service et lien social

Au 1^{er} janvier 2022, Gérald Mariusse, l'actuel propriétaire de la société « Taxi Victor » depuis 2008, laissera la place à Arnaud Vial Caffon.

Pour les clients : même structure et même fonctionnement avec des véhicules conventionnés CPAM. Les numéros de téléphone demeurent inchangés. Cécile Mariusse reste aussi en tant que salariée. Seul changement l'ajout d'initiales devant Taxi Victor.

Arnaud a fait le choix de garder le stationnement sur Montéliér et apprécie qu'il s'agisse d'une entreprise familiale à l'écoute de ses clients. Il souhaite que ceux-ci soient aussi à l'aise qu'ils l'étaient avec Gérald.

Après 10 ans dans l'hôtellerie restauration, Arnaud a suivi la voix menée par son papa et est devenu auxiliaire ambulancier et taxi sur Valence. Désormais il se lance un nouveau challenge en reprenant cette entreprise qui demande de l'organisation, de la rigueur. Ce qu'il aime, c'est rouler et créer du lien avec ses clients.

Petite anecdote : il est né à Valence mais son papa est de Fauconnières !



Gérald Mariusse et Arnaud Vial Caffon



Tél : 04 75 59 82 61 / 06 07 77 22 64

Bienvenue à

IKEBANA EVENTS

Fleuriste de l'évènementiel

CAP en poche en 2003, Julie Vartanian a suivi une formation de 3 mois à Hong-Kong sur l'art floral Ikebana, art traditionnel du Japon. Après une expérience de 20 ans comme fleuriste avec notamment la possession d'un magasin sur Valence, Julie a fait le choix de créer en octobre 2020 une société à son domicile pour plus de flexibilité et se concentrer sur l'évènementiel et se spécialiser sur l'arrangement floral des mariages.



Elle a choisi le nom de son entreprise, Ikebana Events, en référence à sa formation initiale et au soin pris par les Japonais à réaliser des compositions délicates, douces et harmonieuses.

Pour tout évènement, elle peut proposer des bouquets, des compositions uniques et à l'image de ses clients qu'elle prend le temps de rencontrer afin de leur apporter une prestation personnalisée.

Vous pouvez la suivre sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram et YouTube, elle poste très souvent des photos de réalisations ou même des tutos. Elle peut d'ailleurs vous faire partager sa passion lors de cours de découverte de l'art floral qu'elle organise sur le secteur Valence/Montéliér, comme par exemple lors d'enterrements de vie de jeune fille.

En tout cas, c'est l'occasion de passer un moment agréable tout en apprenant technique et astuces et pourquoi pas offrir ensuite cette composition comme cadeau de Noël !



06 11 49 23 98
ikebana.fleuriste@gmail.com
site internet : <https://ikebanaevents.fr>



Succès de la fête de la Sainte Catherine et satisfaction des visiteurs



Dimanche 21 novembre, plus de 1500 personnes ont déambulé parmi les exposants présents. Les visiteurs ont également pu voir et écouter, en direct, Julien le jardinier de France Bleu Drome Ardèche. Les dégustations sur les stands des associations du village, la diversité des produits artisanaux, arboricoles ou maraîchers ont été très appréciés. Le repas choucroute, aussi, a connu un succès.

L'association Art et Culture, organisatrice de l'évènement, adresse ses chaleureux remerciements à la mairie, aux sponsors, aux exposants, à tous ses adhérents, ainsi qu'aux autres associations de Montélier et de Fauconnières, aux bénévoles mais aussi et surtout aux habitants pour leur implication et leur participation.



Le Jeu des 1000 € de France Inter présenté par Nicolas Stoufflet vient dans notre commune !

Le mythique jeu de France Inter, plus ancien jeu radiophonique de l'Hexagone, fait escale à Montélier pour l'enregistrement de 5 émissions. Pour y participer, il suffit de vous présenter au centre d'animation Jean Giono le vendredi 7 janvier 2022 à l'heure indiquée.

Les émissions sont enregistrées en 2 sessions : à 17h (2 émissions adultes) et à 18h30 (1 émission spéciale jeunes pour les 12-18 ans et 2 émissions adultes).

Le jeu est accessible à tous, sans inscription ni obligation de participer.



Il est inutile de s'inscrire à l'avance : la sélection des candidats au Jeu des 1000 € s'effectue sur place, avec le public.

La diffusion des émissions enregistrées à Montélier est prévue du 14 au 18 février de 12h45 à 13h sur France Inter.

ENTREE LIBRE ET GRATUITE !
Dans la limite des places disponibles.

Pass Sanitaire obligatoire.

